



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N°8

Le 01 octobre 2024

Membres présents :

Régis BETHENCOURT, Nourredine BOUCLAGHEM, Mickaël BUNEL, Philippe DAJON, Laurent DURECU, Madani FERHATI, Jean-Yves JULIEN, Jean-Claude LEROY Antoine LOUET, Denis PREVEL.

Absents excusés : Mme Charlotte CANU, MM : Alexis BELACHE, Patrick COQUELET, Issa COULIBALTY et Jean LIBERGE.

Participent à la réunion : Mme Annaëlle VIVET MM Lionel CHANDELIER, Hervé MENARD (Expert-comptable) et M Coussin du cabinet Burette (commissaire aux comptes).

Compte de résultat de l'exercice 2023-2024 arrêté au 30 Juin.

Présentation des comptes par Hervé Ménard et approbation de ceux-ci par M Coussin en qualité de commissaires aux comptes.

Ces comptes seront présentés aux clubs lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera le vendredi 31 Octobre à 18H30 en la salle municipale de Criquetot l'Esneval.

Point sur les travaux de construction de bureaux au 41 rue de la gare 76190 Yvetot.

Nous avons découvert sur ce chantier qu'il n'y avait ni architecte, ni de bureau de contrôle, ni SPS (coordonateur en matière de sécurité et de protection de la santé) et aucun cantonnement de chantier avec sanitaires, électricité et vestiaires. Nous n'avons pas trouvé de déclaration d'ouverture de chantier et il n'y a pas non plus d'assurance dommages ouvrages.

Devant cette situation ubuesque et sur les conseils de l'expert le chantier est à l'arrêt depuis le vendredi 26 Juillet 2024 à 17H00.

D'autre part dans un courrier daté du 2 Août 2024, l'inspection du travail précise que le chantier ne pourra reprendre qu'à la seule condition qu'un coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) soit désigné. Celui-ci devra disposer d'un niveau de compétence adapté à la catégorie de ce chantier.

BUREAUX DE RENOVATION :

Sur ce chantier, nous nous orientons vers une expertise judiciaire pour remettre à plat cette rénovation de bâtiment compte tenu des malfaçons découvertes, notes de calcul inexistant, manque de plans d'exécution et non respect des plans ayant servis pour le permis de construire.

BATIMENT NEUF :

Pour redémarrer les travaux de ce bâtiment il nous faut d'abord traiter la minoterie avec une demande de permis de démolition et à la suite procéder à cette démolition.

Le calcul des fondations, l'étude thermique RE 2020 et l'évacuation des eaux pluviales à l'arrière du bâtiment sont à contrôler avant le redémarrage des travaux.

Dans le meilleur des cas, l'achèvement de ce bâtiment ne pourra être effectif avant la fin de l'année 2025.

D'autre part il reste une multitude de travaux non prévus, murs périphériques, espaces verts, anti-intrusion, portail, assainissement, branchements eau, raccordement EDF, assurances dommages ouvrages, etc.....

Décisions du Comité Directeur

Appels d'offres concernant le suivi de chantier, architecte.

JPI = 287600€TTC

GOSSELIN = 158400€TTC

VALOGNES = 138750€TTC

Le comité de direction vote pour le choix de Pascal Valognes en qualité d'architecte.

Etablissement du Permis de démolition.

GOSSELIN : 3420€ TTC

VALOGNES : 3360€TTC

Le comité de direction opte pour la proposition de Pascal Valognes.

SPS et Bureau de contrôle.

CEFTEC = 16090€ TTC

JPI =55200€TTC

Le comité de direction vote pour la proposition de CEFTEC.

Relevé des malfaçons.

Atelier 970 : 3000€TTC

Le Comité de direction vote pour le devis d'Atelier 970.

Avocat

Maître Antoine Etcheverry cabinet DAMC est retenu suivant son tableau d'honoraires qui reste à valider par une convention.

Validation de l'embauche de Mme Virginie LEVASSEUR.

Mme Levasseur qui a travaillé au préalable au siège de la LFN à Rouen est embauchée en CDI en qualité de secrétaire administrative.

L'ensemble du comité directeur valide cette décision.

Embauche d'un technicien conseillé technique départemental.

Huit candidats ont postulé à ce poste et après un premier examen trois candidats ont été retenus et au final Mme Coralie BELIN a été choisie pour occuper ce poste .Elle travaillera avec Pierre Grandin et elle aura en charge le développement du football féminin.

L'ensemble du comité directeur valide cette décision.

Validation des Ententes :

A l'exception de l'entente US des Falaises –Olympia'caux en U15 qui est refusée car le championnat a débuté, toutes les autres ententes enregistrées à la date du 30 septembre sont validées par le comité directeur.

Le Comité directeur précise qu'à l'avenir une seule entente pourra être validée par équipe et cette mesure sera intégrée dans les règlements généraux du district la saison prochaine.

Accessions et Descentes pour les équipes seniors.

Le comité directeur compte tenu du nombre de clubs engagés cette saison, valide la composition de 5 groupes de 12 équipes en seniors après-midi D2 et en seniors matin D2 pour la saison 2025-2026.

Validation de la Commission d'action sociale, citoyenne et de l'éthique.

Président Madani FERHATI

Membres : Mme Christina MARTEL, MM : Didier SEITE, Anthony TROLLET, Gregory SAVOURIT, Mathieu CARREAU et Martial CARLIER.

A 20Heures 30, la séance est levée, prochain comité directeur le 14 Octobre à 18 Heures.

Le Président
Jean-Yves Julien



Le secrétaire
Jean-Claude Leroy

